

Séance ordinaire du 11 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit, et le 11 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALLET Jacques, Maire.

Présents : MM. SALLET Jacques - CAVILLON Hervé - CHUNIAUD Roland - JOLY Christian - TATON Pascal - VÉLON Guillaume
Mmes BOYER Frédérique - JOSSERAND Yolande - JOUVENT Claire - LETOURNEAU Adeline - PACCOD Karine - PERRETANT Delphine

Excusés :

Absent:

M. VÉLON Guillaume a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Location précaire terrain des Fontaines.
 2. Demande gratuité salle des fêtes Concert Ecole de musique de la Plaine de Bresse.
 3. Dénomination des rues et numérotation des habitations.
 4. Bulletin municipal.
 5. Coupure de l'éclairage public.
 6. Recensement 2018.
 7. Voirie : Chemin communal à Mons.
 8. Projets 2018.
 9. Questions et informations diverses
-

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par M. le Maire

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté 1 abstention, 11 pour puis M. le Maire ouvre la séance.

Objet de la délibération

Location précaire terrain des Fontaines

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la convention d'occupation provisoire précaire renouvelable annuellement arrive à échéance le 11 novembre 2017.

Le Maire mentionne aussi que ces terrains seraient retenus en priorité pour la future zone urbanisée. Il précise également que ces terrains doivent rester en prairie (fauchage et/ou pâturage).

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

- accepte de louer les parcelles D 27 et D 948 « Les Fontaines » d'une surface totale de 1 Ha 65 à M. Gilles GUILLOT, avec un usage prairie ;

- demande de reconduire comme base de location le montant du fermage 2016 qui s'élève à 179.30 € et qui sera actualisé annuellement suivant l'arrêté des indices des fermages;
- demande de rédiger une convention d'occupation provisoire précaire renouvelable annuellement avec M. GUILLOT Gilles qui prendra effet à compter du 11/11/2017 ;
- autorise le Maire à signer la convention d'occupation provisoire à établir ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Objet de la délibération

Demande gratuité salle des fêtes Concert Ecole de musique de la Plaine de Bresse

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de la Directrice de l'Ecole de musique de Saint-Trivier-de-Courtes pour l'utilisation de la salle des fêtes pour le concert annuel qui aura lieu le 24 mars 2018.

Il rappelle que la salle est idéalement équipée d'une scène pour cette manifestation qui a lieu régulièrement dans notre commune. Il ajoute que des élèves de la commune sont inscrits à l'Ecole de musique qui a une vocation intercommunale avec une cinquantaine d'élèves de communes extérieures.

Il est précisé que la consommation de fuel nécessaire au chauffage restera à la charge de l'école de musique.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

- accepte à l'unanimité de mettre la salle des fêtes à disposition de l'école de musique pour le concert annuel du 24 mars 2018 ;
- autorise le Maire à signer toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Dénomination des rues et numérotation des habitations.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est de l'intérêt aussi bien des administrés que des autorités municipales de prendre une délibération récapitulative des travaux déjà validés, lors des réunions du conseil municipal du 28 juillet 2016 et du 15 juin 2017, par les délibérations D01364-2016-050 "Projet de numérotation des voies" et D01364-2017-045 "Choix de bons à tirer pour la numérotation des voies", pour pouvoir disposer d'une liste authentique et complète des voies, chemins, sentiers et bâtiments communaux.

Conformément aux rectifications apportées sur les travaux présentés par la commission "numérotation des voies", lors de la réunion du 28 juillet 2016 et du 15 juin 2017, le tableau définitif de dénomination des voies communales est établi comme suit :

Appellations
Route des Allys
Lotissement la Maison-du-pré
Impasse du Muret
Route de l'Etang
Route de Haute-Serve
Chemin de Pérignat
Impasse du Rompet
Allée cavalière
Route de la Forêt-fumée
Chemin des Rattes
Impasse de la Mire

Route d'Augiors
Impasse de la Varasse
Chemin de Basses-Varennes
Chemin du Quart-d'amont
Route de Corbeil
Route de Chavagnat
Chemin des Preusets
Chemin du Merle
Chemin de Fuisse
Route de l'Allée
Chemin des Vernettes
Route du moulin
Route de Trézenat
Impasse du Buchet
Chemin de Hautes-Varennes
Chemin de Château-Giroud
Chemin de l'Echanet
Route de la Fromentière
Route de l'Anoz
Route des Justices
Route de Mons
Route du Bois du Mont
Chemin des Platières
Route des sources
Impasse du Villard
Boucle de Montferrat
Chemin des Seigneurs
Impasse du Grand-toit
Impasse du Petit-Corbeil
Route des Pandelières
Route de Jayat
Chemin de la Reine
Route de Montéfanty
Route de Maisonneuve
Route de Châtelet
Chemin du Haut-Châtelet
Impasse du Piochet
Chemin des Vernes
Route des Pelus
Boucle des Quinys
Route de la Fontaine-du-renard
Chemin du Pré-Varys
Chemin de Grand-Tête
Route de Cessort
Route du Mollard
Route du Pontet
Route des Liottes
Route du Colombier
Chemin de l'Ardelle
Chemin du Cornaillon
Route de Montiernoz
Route du Montcel
Chemin des Midys
Chemin de l'Enfer
Chemin des Fontaines
Lotissement des Fontaines
Chemin du Paradis
Place des bouleaux

Place du monument
Route de Barbery
Route du Château
Place de l'église
Rue du Parc
Rue de Montfleury
Rue des écoles
Square du 19 mars
Sentier du square
Impasse du Pré-Roy
Sentier du Pré-Roy
Sentier du Muret
Sentier du Pré-de-maison

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

- accepte à l'unanimité de valider la dénomination des rues précitée ;
- autorise le Maire à signer toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

M. CAVILLON ajoute que la livraison des poteaux se fera fin janvier, celle des plaques début mars et que des permanences devront être organisées pour la récupération des numéros.

Une séance de piquetage est prévue le lundi 5 février après-midi à 13 h avec Roland, Pascal, Jacques et Hervé.

Les poteaux seront plantés par les employés communaux et les panneaux seront installés ensuite au mois de mars.

Les plaques de numéro vont arriver la semaine du 9 au 10 mars, les permanences auront lieu à la salle de la cure les 16 et 17 mars ou 23 et 24 mars de 16 h à 19 h le vendredi et de 10 h à 12 h le samedi.

Vendredi : Pascal, Yolande, Jacques, Roland, Hervé, Guillaume et Claire

Samedi : Frédérique, Delphine, Karine, Christian, Adeline, Roland et Hervé

Un surcoût est à prévoir pour l'achat de renvois d'angles à 180° qui permettront la mise en place de plaques en horizontal au lieu de vertical (double plaques) au tarif de 25 € la paire, ce qui va engendrer une augmentation du coût du projet de l'ordre de 250 à 300 € HT au total.

M. CAVILLON a envoyé le plan à l'IGN pour mise à jour des bases de données. Chaque habitant devra faire le nécessaire pour signaler son changement d'adresse. L'intitulé du quartier peut être conservé en complément d'adresse.

Bulletin municipal.

Mme JOSSERAND présente la maquette proposée par l'Espace copie pour le choix de la page de garde du bulletin municipal. L'ensemble du bulletin est présenté avec une frise de bas de page.

Objet de la délibération
Coupure de l'éclairage public.

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le Conseil Municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue. Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. La commune a sollicité le syndicat pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre, le cas échéant, les adaptations nécessaires.

M. CAVILLON explique que le Syndicat Intercommunal d'énergie et d'e-communication de l'Ain a fourni un devis pour les travaux nécessaires à la mise en place du dispositif de modernisation des commandes de l'éclairage public. Ces travaux d'un montant de 4 300 € auront un retour sur investissement au bout de 3 années.

M. CAVILLON rappelle que le groupe de travail a effectué des essais de coupures dans les 6 quartiers où sont répartis les lampadaires. A niveau du village, des essais ont été faits avec et sans éclairage de l'église.

M. CAVILLON ajoute que cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique aux moyens de panneaux installés en entrée d'agglomération pour informer les automobilistes.

En période de fêtes ou d'évènements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

- décide à 1 abstention et 11 voix pour, que l'éclairage public sera interrompu dans les 6 quartiers de 23 h 30 à 5 h 30 à l'exception de l'éclairage de l'église qui restera opérationnel toute la nuit, et ceci dès que les horloges astronomiques auront été installées ;

- charge M. le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation ;

- autorise le Maire à signer toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Recensement 2018.

Mme JOSSERAND explique que deux agents recenseurs ont été employés : M. Jean Paul BERTHOD a en charge le district nord et M. Patrick BOUTON le district sud, la priorité ayant été donnée à des personnes connaissant la commune. Le recensement s'effectuera du 17 janvier 2018 au 18 février 2018. Deux demi-journées de formation sont prévues les 5 et 12 janvier 2018.

Mme JOSSERAND ajoute que les tournées de reconnaissance sont faites. Elles permettent d'ajouter ou de supprimer des logements avant impression des carnets de tournée.

Objet de la délibération

Voirie : Chemin communal à Mons

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de M. Robert PAUGET, domicilié au lieudit Mons, de couper des arbres sur le chemin communal de Mons pour lui permettre de creuser une mare sur le terrain contiguë, ceci afin d'éviter que de trop nombreux branchages viennent ensuite s'accumuler dans la nouvelle mare. Il précise également que le bois sera donné au Comité des fêtes de Saint-Jean-sur-Reyssouze.

Il explique qu'une délibération doit être prise pour autoriser les travaux de coupe qui seront effectués gracieusement par M. PAUGET.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

- autorise à l'unanimité M. Robert PAUGET à effectuer des travaux de coupes d'arbres sur le chemin de Mons et à livrer le bois au Comité des fêtes de Saint-Jean-sur-Reyssouze ;

- autorise le Maire à signer toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

M. le Maire rappelle qu'un groupe de travail avait été formé pour répertorier les travaux illicites et les chemins communaux occupés.

Projets 2018

Les restes à réaliser ont été définis lors de la réunion de la commission Finances du 9 janvier 2018 :

- le PLU est reconduit pour 5 386 € ;
- la réhabilitation cure pour 44 855 € ;
- la numérotation des voies pour 12 531 € ;
- les frais d'étude du projet Cœur de village pour 1 103 € ;
- la sécurisation du bourg pour 622 €

Soit un total de 64 497 €, à ajouter aux dépenses réelles d'investissement s'élevant à 143 258 €, ce qui donne un montant de dépenses d'investissement de 207 755 € versus des recettes d'investissement de 289 755 €, pour un bénéfice d'investissement de 82 000 €

Le but est de lister les orientations à conduire ou reconduire :

- matériel incendie ;
- accessibilité ;
- voirie ;
- matériel de désherbage ;
- achat d'un tracteur ;
- achat d'une Marianne et d'un Fronton pour la Mairie ;
- coupure de l'éclairage public ;
- numérisation du cimetière et acquisition d'un logiciel d'état civil (demande de la secrétaire de mairie) ;
- renouvellement du matériel informatique ;
- éclairage du stade (changement de lampes) ;
- remise aux normes de la salle des fêtes ;
- travaux d'accessibilité PMR selon l'agenda d'accessibilité (finir le programme 2017 et aborder le programme 2018 : salle des fêtes avec salle de réunion adjacente, boulangerie-bar-pizzeria) ;
- projet cœur de village ;
- prolongation du réseau d'assainissement pour raccorder M. LONGA aux Fontaines ;
- changement d'un poteau incendie à Corbeil ;
- travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement endommagés et mise en séparatif des réseaux eaux pluviales et eaux usées. Ces 2 actions ont fait l'objet d'une demande de subventions en 2013 auprès de l'agence de l'eau et du Conseil Départemental. Ces subventions risquent d'être perdues en juin 2018 si les travaux ne sont pas démarrés d'ici-là ;
- blason de la commune ;
- conseil municipal jeune ;
- mise en place d'aires de jeux dans la cour de la salle de réunion en plus des aires de jeux prévus dans le projet cœur de village ;
- mise en place de bouches de sortie d'eau de type brumisateur sur la place du village lors d'épisode de canicule ;
- isolation de la salle des fêtes (remplacement des fenêtres) ;

Le Conseil Municipal a :

- Pris note :

* du souhait de M. ANNEN d'acheter la parcelle de bois au Blétonnet ou de couper des chênes qui présentent une menace, proposition d'achat des 6 m³ de bois pour un montant de 900 € TTC par la société LBSA, ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion ;

*de l'invitation de M. le MAIRE au repas des conscrits avec courrier de sollicitation pour la prise en charge du vin d'honneur, accord à l'unanimité ;

*du courrier de l'amicale des retraités demandant la possibilité d'utiliser la salle des fêtes à titre gracieux 3 fois au lieu de 2 par an en remplacement de la subvention allouée ;

* de l'invitation de l'association BAD KOP'S à leur assemblée générale le 28 janvier 2018 à 16 heures ;

* du courrier de remerciement du CFA de l'Ain pour la subvention versée ;

* de l'invitation à la conférence des 1000 élus qui aura lieu le 19 janvier 2018 à Ainterexpo à 15 h,

* de la lettre d'information de Patrick CHAIZE,

* de la tenue de la prochaine séance le jeudi 15 février 2018 à 20 h 30

Commissions :

- appel d'offre le 2 février 2018 à 17 h ;

- finances le 22 janvier 2018 à 18 h ;

- animation et cadre de vie le 6 mars 2018 à 18 h ;

- proposition de rendez-vous avec Mme MOREL-PACLET le 12 mars 2018.

L'ordre du jour étant épuisé et l'Assemblée n'ayant plus de question, le Maire lève la séance.